

CONDITIONS D'UTILISATION ET D'ACCÈS DE L'APPLICATION ISUPPLIER PAR METROLINX

Les conditions suivantes (l' «entente») régissent l'utilisation de l'application Web iSupplier de Metrolinx (l'« **application** »). Dans les présentes conditions générales, le terme « **fournisseur** » désigne le fournisseur qui est autorisé par Metrolinx à accéder à l'application, le terme « **utilisateur** » désigne une personne qui utilise le nom d'utilisateur et le mot de passe du fournisseur pour l'application et le terme « **administrateur de compte** » désigne la personne responsable du profil du fournisseur sur iSupplier (sera également appelé « utilisateur », sauf indication contraire). En utilisant l'Application, le fournisseur accepte d'être lié par les termes et conditions suivants :

1. Le fournisseur peut demander des noms d'utilisateur et des mots de passe pour plus d'une personne, mais l'une d'entre elles doit être l'administrateur du compte. Chaque nom d'utilisateur et chaque mot de passe doivent être utilisés par une seule personne au sein de l'organisation du fournisseur. Le fournisseur confirme qu'il donne le pouvoir à chaque individu qui se voit attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour engager légalement le fournisseur. Metrolinx considérera que toutes les mesures prises par une personne utilisant un nom d'utilisateur et un mot de passe attribués au fournisseur sont dûment autorisées par ce dernier. Le fournisseur est lié par tous les renseignements, demandes, ententes et instructions soumis à Metrolinx par le biais de l'application en utilisant un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui sont attribués.

2. Le fournisseur assure la confidentialité de ses noms d'utilisateur et mots de passe pour l'Application. Le fournisseur est responsable de la sécurité de ses noms d'utilisateur et de ses mots de passe. Le fournisseur doit suivre les procédures, contrôles, instructions et guides que Metrolinx peut raisonnablement exiger (et en l'absence de telles exigences, le fournisseur doit utiliser des contrôles et procédures raisonnables sur le plan commercial) en ce qui concerne l'application et la protection des noms d'utilisateur et des mots de passe attribués au fournisseur. Les noms d'utilisateur et les mots de passe du fournisseur permettront à un utilisateur d'avoir accès à tous les renseignements que le fournisseur soumet ou auxquels il peut accéder par l'entremise de l'application ou que Metrolinx peut rendre disponibles de temps à autre, et d'utiliser pleinement toutes les fonctions connexes de l'application. Le fournisseur autorise Metrolinx à donner accès aux renseignements ou aux applications du fournisseur à toute personne utilisant les noms d'utilisateur et les mots de passe du fournisseur.

3. Le fournisseur est responsable de :

i) Toutes les activités découlant de l'utilisation de ses noms d'utilisateur et mots de passe, et ii) la notification rapide à Metrolinx de toute utilisation non autorisée de l'un de ses noms d'utilisateur ou mots de passe. Le fournisseur doit informer Metrolinx sans délai de tout changement dans les renseignements sur le fournisseur, les coordonnées du fournisseur ou de l'utilisateur, les renseignements sur l'administrateur du compte soumis dans le cadre de la demande d'accès du fournisseur à l'application afin de s'assurer qu'ils sont exacts et complets. Sans limiter la portée de la phrase précédente, le fournisseur doit aviser Metrolinx rapidement par écrit lorsqu'un administrateur de compte cesse d'être employé par le fournisseur ou lorsque le fournisseur souhaite révoquer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour quelque raison que ce soit.

4. Les dossiers de Metrolinx constitueront, en l'absence d'erreur évidente ou sauf accord contraire de Metrolinx, une preuve concluante des renseignements que Metrolinx reçoit du fournisseur et des transactions entre Metrolinx et le fournisseur, résultant de l'utilisation de l'application par le fournisseur.

5. Toute information fournie par Metrolinx est considérée comme exacte et fiable. Toutefois, Metrolinx ne garantit pas que ces renseignements sont exacts, complets, à jour ou sans erreur en tout temps. Metrolinx n'est pas responsable de toute erreur dans ces informations ou de toute information ou activité frauduleuse. Le recours exclusif du fournisseur contre Metrolinx pour toute erreur dans ces renseignements se limite à la correction des renseignements erronés.

6. Lorsqu'il utilise l'application, il incombe au fournisseur de s'assurer que toutes les données soumises sont correctes, y compris les données chargées automatiquement à partir du bon de commande ou d'un autre document. Toute mise à jour des détails de votre dossier de fournisseur constitue une demande de mise à jour et sera soumise à l'examen et à l'approbation de Metrolinx. Les pièces justificatives devront être téléchargées/fournies au besoin.

7. Metrolinx se réserve les droits suivants, qu'elle peut exercer à sa seule discrétion et en tout temps : i) de limiter la période pendant laquelle l'accès à l'Application sera disponible ; ii) de modifier la manière dont il met à disposition des informations ou des services par le biais de l'Application ; iii) de modifier la manière dont il rapporte et présente les données dans l'Application ; iv) de modifier le type d'informations ou de services qu'il met à disposition par le biais de l'Application ; v) de cesser de fournir au fournisseur des informations ou des services par le biais de l'Application ; et vi) de résilier le présent contrat.

8. L'utilisation de l'Application se fait aux seuls risques du fournisseur. L'application est fournie « tel quel » et « selon la disponibilité ». Dans la mesure maximale permise par la loi, Metrolinx rejette toutes les déclarations, garanties et conditions relatives à l'application (y compris, sans s'y limiter, les garanties ou conditions de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier et celles qui découlent d'une loi ou d'un autre acte juridique ou d'une pratique commerciale ou d'un usage du commerce). Metrolinx ne garantit pas, ne représente pas et ne s'engage pas à ce que l'application soit ininterrompue ou exempte d'erreurs, et ne donne pas non plus de garantie, ne représente pas et ne s'engage pas quant aux résultats pouvant être obtenus par l'utilisation de l'application ou quant à l'exactitude, la fiabilité ou le contenu de toute information ou service sur l'application. Metrolinx ne peut être tenu responsable de tout retard ou défaut d'accès à l'application ou aux renseignements ou services disponibles sur l'application pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, une défaillance des systèmes ou une défaillance technologique du site Web de Metrolinx ou du Web. Metrolinx ne sera pas soumis à des réclamations découlant de la non-disponibilité ou du mauvais fonctionnement de l'application.

9. Le téléchargement de matériel à partir de l'application se fait aux risques et périls du fournisseur. Metrolinx ne garantit en aucun cas que cette application est exempte de virus, de vers, de chevaux de Troie ou d'autres codes destructeurs. Le fournisseur est responsable de la mise en œuvre de mesures de protection de son système informatique et de ses données.

10. Metrolinx ne sera en aucun cas responsable des dommages ou des pertes directs, indirects, consécutifs, accessoires, spéciaux, compensatoires ou punitifs, ou des dommages pour perte de revenu, perte de bénéfices commerciaux, interruption des activités, incapacité à réaliser les occasions d'affaires prévues, perte de données ou d'informations commerciales, ou perte ou dommage à la propriété, ou réclamations de tiers, ou autre perte pécuniaire, découlant de la présente entente ou de l'utilisation de l'application, même si Metrolinx a été avisée de la possibilité de tels dommages ou pertes.

11. Le fournisseur traitera cet accès à l'Application et tout le contenu disponible comme confidentiel et ne le divulguera pas ou ne l'utilisera pas à d'autres fins que pour soumettre des factures, consulter ou modifier le Dossier du Fournisseur, et consulter le statut de la facture et du paiement. Le fournisseur ne reproduira pas, ne distribuera pas et ne diffusera pas d'une autre manière ou ne rendra pas disponible toute information ou tout contenu auquel le fournisseur peut accéder par le biais de l'Application. Les données que le fournisseur saisit dans l'application sont traitées comme des renseignements confidentiels de Metrolinx.

12. Le fournisseur ne doit pas accéder ou essayer d'accéder à des zones restreintes du système informatique de Metrolinx ou exécuter ou essayer d'exécuter des fonctions qui ne sont pas autorisées en vertu du présent contrat ou pour perturber, altérer ou interférer avec le système informatique de Metrolinx. Si Metrolinx soupçonne raisonnablement que le fournisseur agit ou tente d'agir de la sorte, Metrolinx peut prendre les mesures qu'elle juge appropriées, sans en aviser le fournisseur, y compris la suspension de l'accès du fournisseur à l'Application, l'annulation de l'accès du fournisseur à l'Application et la résiliation de la présente Entente.

13. La présente Entente sous forme électronique est l'équivalent d'une entente originale écrite sur papier entre le fournisseur et Metrolinx. Le fournisseur consent à l'échange de renseignements, de documents et d'avis entre Metrolinx et le fournisseur par voie électronique. Sans restriction, Metrolinx peut fournir des renseignements, des documents et des avis au fournisseur à toute adresse de courrier électronique fournie par le fournisseur ou par le biais de toute application à laquelle le fournisseur est autorisé à accéder. Metrolinx, ce site Web et son serveur sont physiquement situés dans la province de l'Ontario. Le présent accord est régi, soumis et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et les parties acceptent de soumettre tout litige lié au présent accord à la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario.

14. Toutes les obligations des parties et les dispositions du présent accord (y compris, sans s'y limiter, les obligations d'indemnisation et les dispositions relatives aux clauses de non-responsabilité et aux limitations de responsabilité) qui, expressément ou implicitement, survivent à la résiliation ou à l'expiration du présent accord. En cas de résiliation, le présent contrat continue à s'appliquer et à lier le fournisseur en ce qui concerne l'utilisation antérieure de l'Application par le fournisseur.

15. Le fournisseur s'engage à indemniser, à défendre et à dégager Metrolinx de toute responsabilité à l'égard des réclamations, des responsabilités, des dommages, des demandes, des poursuites, des actions, des pertes ou des dépenses (y compris tous les frais juridiques) (collectivement, les « réclamations ») découlant de ce qui suit :

i) L'utilisation de l'application par le fournisseur, ii) tout acte ou omission de la part du fournisseur, de ses employés ou de ses agents qui entraîne une perte, un dommage, une interférence ou une perturbation de l'application ou de l'équipement ou des installations de Metrolinx ou un accès non autorisé ou interdit aux systèmes et aux données informatiques ; ou
iii) la violation de la présente Entente par le fournisseur.

16. Metrolinx peut modifier ces conditions en tout temps. Toute modification entrera en vigueur immédiatement après l'affichage de cette modification sur l'Application ou après notification du fournisseur par courrier électronique ou par courrier traditionnel. Toute utilisation par le fournisseur constitue un accord avec le fournisseur à l'égard de cette modification.

17. Si une disposition de la présente entente est en conflit avec la loi applicable ou si une disposition est jugée nulle ou autrement inefficace ou invalide par un tribunal de la juridiction compétente, i) cette disposition sera réputée être reformulée pour refléter le plus fidèlement possible les intentions initiales des parties conformément à la loi applicable, et ii) les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

18. Le fournisseur comprend que l'accès à l'application permet à un utilisateur de consulter les renseignements concernant le fournisseur, y compris, sans s'y limiter, les coordonnées, les transactions entre le fournisseur et Metrolinx et les paiements effectués au fournisseur, et permet à un administrateur de compte de modifier les renseignements concernant le fournisseur et d'ajouter et de supprimer des utilisateurs.